armés ne rentroient pas chez eux, il entreroit en Toscane pour les désarmer et les punir des insolences qu'ils se permettoient tous les jours sur le territoire occupée par l'armée.

La réponse n'ayant pas été satisfesante, le général Dupont est entré en Toscane ; il étoit le 22 vendémiaire à une marche de Florence.

— Le premier consul a passé avant-hier, à deux heures, au village de Roquencourt, la revue de douze bataillons de grenadiers et autant d'éclaireurs, et un train d'artillerie. Ce corps d'élite étoit dans la meilleur tenue. Différentes manœuvres qui ont eu lieu pour attaquer le village de Roquencourt ont été exécutées avec la plus grande précision ; vingt-cinq compagnies de grenadiers de la marine ont parfaitement manœuvré. Le premier consul avoit lui le ministre de la marine, le général Bernadotte et le sénateur Lefevre. Le général Murat a fait mettre aux arrêts un chef de bataillon, parce que trois éclaireurs de ce bataillon n'avoient point de bayonnettes.

Le 24e. de chasseurs a exécuté avec précision les différens mouvemens qui lui ont été commandés. Le premier consul, pour marque de satisfaction, a fait présent aux grenadiers des différens bataillons, d'un bonnet de grenadier, et aux éclaireurs des différens bataillons d'éclaireurs, d'un *chakot*.

L'on croit que ce corps ne tardera pas à se mettre en marche pour former le noyau de la troisieme armée de réserve, la seconde formant aujourd'hui l'armée des Grisons.

La convention entre la république française et les Etats-Unis d'Amérique, vient d'être rendue publique.

L'article premier porte qu'il y aura une paix ferme, inviolable et universelle entre la république française et les Etats-Unis.

L'article 3 ordonne la restitution des bâtimens d'état qui ont été pris de part et d'autre.

Suivant l'article 4, les dettes contractées par l'une des deux nations envers les particuliers de l'autre, seront poursuivies et acquittées comme s'il n'y avoit eu aucune mésintelligence.

Par l'article 6, le commerce entre les deux nations sera libre, et leurs vaisseaux seront respectivement traités comme ceux de la nation la plus favorisée.

Par l'article 11, les citoyens des deux républiques jouiront respectivement chez leurs alliés de tous les droits, privileges et immunités des nations les plus favorisées, et etc.

---


AVIS AUX AMATEURS DU MERVEILLEUX.

*Palais du Tribunat, ci-devant Egalité, galerie des Bons-Enfans, no. 127, au premier.*

Pour satisfaire aux invitations réitérées qui ont été faites au citoyen R. Charles de continuer à Paris ses expériences que les consuls de la république, les ministres et ambassadeurs, les sociétés savantes et les physiciens célebres, ont honorés de leur présence et de leur admiration; il donne avis aux amateurs du merveilleux qu'il vient de réunir, dans un superbe salon, différens sujets qui, par leur perfectionnement et leur impénétrabilité, doivent piquer la curiosité de tous les individus tant français qu'étrangers.

On y voit, 1o, Quatre bustes représentans les célebres *Calchas*, *Trophonius*, la Pythie de *Delphes* et la Sybille *Erithrée*, tellement isolés de toutes communications, que les curieux peuvent les tenir suspendus à leur foyer par les rubans qui les supportent. Ces bustes incompréhensible portent l'illusion à un tel degré que le plus froid cynique ne peut contenir sa surprise et son admiration à la vue d'un spectacle si extraordinaire. Il suffit de dire, pour en donner une foible idée, que la vue, l'ouïe, le mouvement et la parole, semblent leur être donnés, qu'ils parlent huit langues et idiômes différens, qu'ils raisonnent sur l'histoire, la mythologie, etc.; qu'ils font avec les spectateurs une conversation suivie, qu'ils décrivent le nombre, le sexe et le costume des curieux dont ils suivent les mouvemens et semblent deviner la pensée, qu'ils chantent, jouent de divers instrumens, rendent des oracles en vers sur les questions qui leur sont proposées à résoudre, et enfin portent si loin le prestige, que l'on se croiroit transporté dans les siecles et sur le théâtre même ou les prêtres payens ont opérés les merveilles qui ont immortalisées l'Egypte et la Grece.

2o. Une autre expérience qui, comme les précédentes, a mérité au citoyen R. Charles les éloges les plus flatteurs, est celle de trois personnes invisibles, dont un homme, une femme et un jeune enfant âgé de dix ans, que l'on entend parler, chanter, etc., par quatre pavillons acoustiques adaptés à un globe de verre dans lequel on les croiroit habiter, quoiqu'il fût impossible de découvrir aucune trace de leur existence, et que le globe soit suspendu au centre du salon par un simple cordon, etc., etc.

Le salon est ouvert depuis 10 heures du matin, jusqu'à 10 du soir; les expériences se repetent continuellement et pour une seule comme pour plusieurs personnes. Prix 1 fr. 50 cent. On traitera de gré à gré avec les sociétés et les familles nombreuses. L'entrée des voitures est par la rue du Lycée, ci-devant Valois, no. 126.